



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE LA COMMUNE**

(Art. 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune devra être annexée au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (article L2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2021

La gestion de l'assainissement est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Les dépenses et les recettes sont individualisées dans un budget annexe, distinct du budget principal de la commune, ce qui permet d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision le montant de la redevance à payer par les usagers pour équilibrer les comptes. Tout comme le budget principal, le budget se compose de deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, qui doivent être votées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement du budget assainissement 2021 a été votée en équilibre, en recette et en dépenses, à la somme de 86 496 €. Voici ce que l'on peut observer d'essentiel sur les crédits ouverts en dépenses et les prévisions de recettes réalisées 2021 :

Dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre	BP 2021
Charges à caractère général (électricité, entretien réseau, frais télécom, taxes)	18 696.00
Charges de personnel	5 000.00
Dotations aux amortissement	58 767.73
Autres charges gestion courante	1 032.27
Charges financières	3 000.00
Total dépenses	86 496.00

Dans les charges à caractères générales le plus gros poste de dépense est la maintenance des postes de relevage ainsi que le reversement de la redevance de modernisation à l'agence de l'eau.

Les charges de personnel : c'est le temps passé par nos employés pour l'entretien courant.

Les autres charges de gestion courante sont les créances irrécouvrables

Les charges financières correspondent aux intérêts d'un prêt relais de 350 000 €

Recettes de la section de fonctionnement

Chapitre	BP 2021
Excédent antérieur reporté de 2019	17 426.52
Amortissements des subventions	26 568.51
Ventes produits et prestations (redevance assainissement)	40 000.97
Subventions d'exploitation (prime d'épuration)	2 500.00
Total recettes	86 496.00

L'ensemble des dépenses sont financées par les redevances d'assainissement payées par les usagers. Le Conseil municipal fixe chaque année par délibération, en général à l'automne, le montant de la redevance qui se compose d'une part fixe et d'un pris au m3 consommé.

La section d'investissement du budget annexe assainissement 2021 a été votée en équilibre en recettes et dépenses, à la somme de 463 691 €. Voici ce que l'on peut observer d'essentiel sur les crédits ouverts en dépenses et les prévisions de recettes 2021 :

Dépenses de la section d'investissement

Chapitre	BP 2021
Opérations d'ordre	26 568.51
Emprunt	130 000.00
Immobilisation en cours (travaux)	87 122.49
Total dépenses	243 691.00

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des subventions.

La ligne emprunt correspond au remboursement d'une partie d'un prêt relais.

Les immobilisations en cours correspondent à la mise en place d'un schéma directeur assainissement.

Recettes de la section d'investissement

Chapitre	BP 2021
Excédent antérieur reporté de 2019	110 586.75
Opérations d'ordre	58 767.73
Dotations fonds divers	25 336.81
Subvention d'équipement	48 999.71
Emprunts et dettes assimilées	0.00
Total recettes	243 691.00

Les opérations d'ordre sont les amortissements des travaux des années antérieures.

Dotations et fond divers correspondent aux FCTVA et d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Subvention d'équipement correspond aux aides du Conseil départemental et de l'agence de l'eau pour la mise en place du schéma directeur.